

INT 39

Interpellation « Lausanne hors zone TISA ? »

RÉSOLUTION

Dans la continuité de la démarche "Lausanne hors zone AGCS", le Conseil communal de Lausanne souhaite :

1) que la Municipalité relaie l'opposition du Conseil communal à la ratification par la Suisse de tout accord international

– qui contraigne les collectivités locales à privatiser leurs services publics, empêche le développement futur de nouveaux services publics, ou rende irréversible toute décision de libéralisation ou de privatisation,

– qui renvoie les litiges concernant ces services publics ou des normes légales restreignant l'activité économique devant des tribunaux arbitraux extra-étatiques,

2) que la Ville de Lausanne soit déclarée «Zone Hors TISA» et engage les autres municipalités vaudoises et suisses à faire de même.

Lausanne, le 4 mai 2015